



Faire venir mon fils france

Par **TOUHOBEN**, le **03/07/2013** à **17:41**

Bonjour

Je veux faire venir mon fils du Maroc sachons que il a 20 ans

je ne sais pas par ou commencer et ce que je fais un regroupement familial ou alors je en vois un visa s'il vous plais ces vous pouvez me renseigner.

Cordialement.

Par **Momo75002**, le **19/03/2014** à **15:29**

Bonjour,

J'ai un membre de ma famille qui a rencontré le même problème suite à un divorce. Vous avez plusieurs possibilités, prendre contact avec l'ambassade de France du pays concerné ou si l'enfant est scolarisé vous pouvez également utiliser ce moyen à l'ambassade de France toutes en motivent le dossier par le fait que l'un des parents se trouve en France. Le mieux c'est de prendre un avocat en droit de la famille pour entamer une procédure auprès des autorités souvent pas très cher bref je vous souhaite un très grand courage mais ça en vaut la peine.

Cordialement,

Par **aguesseau**, le **19/03/2014** à **16:15**

bjr,

la procédure de regroupement familial ne s'applique que pour l'époux et les enfants mineurs (moins de 18 ans).

il faut que votre fils dépose une demande de visa long séjour au consulat de france.

cdt